

DELIBERATIONS DU 6 OCTOBRE 2016

- 1. Compte rendu d'activités à la collectivité de la ZAC Fontaine au Brun
- 2. Compte rendu d'activités à la collectivité de la Savine
- 3. Compte rendu d'activités à la collectivité de la Altitude
- 4. Compte rendu d'activités à la collectivité de la Butte de Savine
- 5. Dotation d'équipement des territoires ruraux D.T.E.R. 2017 Demande de subventions
- 6. Décision modificative de crédits n° 4
- 7. Fonds Solidarité Logement (F.S.L.) Montant pour 2016
- 8. Révision des loyers des logements communaux
- 9. Règlement intérieur de la ville



DELIBERATIONS DU & OCTOBRE 2016

- Compte render d'acquiries y la collectivité de la ZAC l'antaine au Brun.
 - Compte rendu d'activités à la collectivité de la Savine
 - Cometa regido al actualiza à la collectional de la hittrada
 - Compre rendu digotivités a la collegativité de la Butta de Savine
- Dotation d'écuipament des territores núseux 0.T.E.R. 2017 Cemtritte de subsentieres.
 - Decision modificative do credits n. 4.
 - Fords Solidarile Loydoneril (E.S. _) Wordard pour 2016
 - 3. Revision des layers des lagaments communaux
 - Pilly all ab marrians trameload 6

Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 OCTOBRE 2016

DEL 20161006 01

Nombre de conseillers en exercice de présents de votants

29 22 28

OBJET:

Compte-rendu d'activités à la collectivité - CRAC

ZAC de la Fontaine au Brun

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le L'an deux mille seize, le six octobre

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents: David PELON - Sylvia HAREL - Henri PIQUET - Françoise HAFFRAY Jean GALI - Cécile NICOLAS - Michel CONANEC - Yann ROUSSEL - Antoine AMOSSE - Florence JOUAN - Jean-Claude FREHEL - Fabienne RAGAUD - Yvon DAVID - Christiane GREGOIRE - Roland STAL - Jacques VERRIELE - Sabine MAHE - Claude AUFORT - Gilles BRIAND - Michèle ROUE - Raymond LE DAHERON - Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement : Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Lydia POIRIER à Roland STAL – Gwennaïg PROCKTER à Jean-Claude FREHEL – David THOMAS à David PELON – Hélène VEYLON à Fabienne RAGAUD – Cécile CHEDEAU à Jean GALI

Absents: Dominique MAHE-VINCE

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie-Hélène SIMON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La concession s'achèvera au 31/12/2016 pour cette ZAC à vocation d'activités commerciales, de services et d'artisanat, sur environnement 30 ha. Totalement commercialisée et aménagée, la ZAC fait encore l'objet de développements :

- Sur la façade Nord par des acquisitions foncières d'opportunité (Etat, Conseil Général) et qui seront poursuivies en 2016. La définition du projet d'aménagement et de ses conditions de réalisation restera à définir.

Le bilan prévisionnel au 31/12/2015 développant 7 453 360 € HT de charges, propose un résultat prévisionnel excédentaire de 234 317€ dont 115 000 € ont d'ores et déjà été versés par anticipation à la ville. Le solde de ce résultat, versé à la clôture de l'opération, est fixé prévisionnellement à 119 317 €. Ce résultat prévisionnel excédentaire est lié à la réalisation d'un projet urbain sur le foncier en extension nord.

La trésorerie prévisionnelle de l'opération est excédentaire de 78 636 € au 31 déc. 2015.

Pour rappel, un fond de concours de 210 380 € a été versé à l'opération « Primaire ».

Il en résulte les points remarquables - points de vigilance pour 2016 suivants :

- Engagement des actions nécessaires à l'évaluation de la faisabilité opérationnelle du projet d'extension de la zone commerciale vers le nord
- Réflexion sur le maintien ou non d'un nouveau contrat de location du mobilier urbain avec Exterion Media (anciennement CBS Outdoor)
- Acceptation du résultat prévisionnel excédentaire évalué à ce jour 234 317 € dont 115 000 € ont d'ores et déjà été versés à la Ville de Trignac.
- Transfert de la ZAC de la Fontaine au Brun vers la CARENE à compter du 1^{er} janvier 2017 (prise en compte de la loi NOTRe).

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur le CRAC ZAC de la FONTAINE-AU-BRUN arrêté au 31/12/2015.

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le compte rendu d'activité au 31 12 2015 de la ZAC de la Fontaine au Brun présenté par la SELA

APPROUVE les points remarquables - points de vigilance notés dans le compte rendu d'activité joint en annexe.

| Voix pour | 28 |
|-------------|----|
| Voix contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

Pour extrait conforme,

Transmis à M. le Sous-Préfet le

1 0 OCT. 2016

Retour en Mairie le

10 OCT. 2016 Reçu par M. le Sous-Préfet le

1 0 OCT. 2016

Publié ou affiché le

1 0 OCT. 2016

Le Maire,

David PELON

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 OCTOBRE 2016

DEL_20161006_02

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents

29
22

22 28

OBJET:

de votants

Compte-rendu d'activités à la collectivité - CRAC

ZAC de Savine

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

Et que la convocation avait été

faite le

L'an deux mille seize, le six octobre

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Jacques VERRIELE – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement : Tiphaine DAVID à Yvon DAVID — Lydia POIRIER à Roland STAL — Gwennaïg PROCKTER à Jean-Claude FREHEL — David THOMAS à David PELON — Hélène VEYLON à Fabienne RAGAUD — Cécile CHEDEAU à Jean GALI

Absents: Dominique MAHE-VINCE

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie-Hélène SIMON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La concession est formellement achevée depuis le 18/03/2009, (prorogation par l'avenant n°3 au 31/12/2015). Cette ZAC à vocation d'activités commerciales de services et d'artisanat s'étend sur 17 ha environ, et toutes les phases de son développement sont réalisées. Les mouvements sur 2015-2016, sans évolution sensible.

Toutefois, la SELA propose de consacrer l'année 2016 à :

- Engagement des actions nécessaires à la liquidation de l'opération.
- Remboursement de l'avance de trésorerie par la ZAC Altitude pour 257 347.05 €
- Acceptation d'un résultat prévisionnel et excédentaire évalué à ce jour à 397 139 € dont 120 000 € ont d'ores et déjà été versés à la Ville de Trignac
- Le versement de 100 000 € affectés en fonds de concours à l'opération de la Butte de Savine.
- Reversement du solde positif de 277 139.00 € à la commune de Trignac.
- Transfert de la ZAC de Savine vers la CARENE à compter du 1^{er} janvier 2017 (prise en compte de la loi NOTRe)

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur le CRAC de la ZAC de SAVINE.

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le compte rendu d'activité au 31 12 2015 de la ZAC de Savine présenté par la SELA

APPROUVE les points remarquables – points de vigilance notés dans le compte rendu d'activité joint en annexe.

| Voix pour | 28 |
|-------------|----|
| Voix contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

Pour extrait conforme, Le Maire, Dawid PELON

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 1 () () () (1, 2018)

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 10 0CT, 2015 ⇒ Retour en Mairie le 10 0CT, 2015

⇒ Publié ou affiché le 1 0 0€T, 2016

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 OCTOBRE 2016

DEL 20161006 03

Nombre

de conseillers en exercice

29

de présents

22 de votants 28

OBJET:

Compte-rendu d'activités à la

ZAC Altitude

collectivité - CRAC

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

L'an deux mille seize, le six octobre

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY Jean GALI - Cécile NICOLAS - Michel CONANEC - Yann ROUSSEL - Antoine AMOSSE -Florence JOUAN - Jean-Claude FREHEL - Fabienne RAGAUD - Yvon DAVID - Christiane GREGOIRE - Roland STAL - Jacques VERRIELE - Sabine MAHE - Claude AUFORT -Gilles BRIAND - Michèle ROUE - Raymond LE DAHERON - Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement : Tiphaine DAVID à Yvon DAVID - Lydia POIRIER à Roland STAL - Gwennaïg PROCKTER à Jean-Claude FREHEL - David THOMAS à David PELON - Hélène VEYLON à Fabienne RAGAUD - Cécile CHEDEAU à Jean GALI

Absents: Dominique MAHE-VINCE

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie-Hélène SIMON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La concession s'achève au 31/12/2018.

ZAC à vocation d'activités PME artisanales et industrielles, sur 22 ha environ.

L'achèvement des travaux de viabilisation - bouclage des rues des Lamineurs et des Fondeurs est évalué à 250 K€ environ.

Le bouclage de la voirie (Rue des Lamineurs / Rue des Fondeurs) est envisagé en 2017, en parallèle de la commercialisation les derniers ilots.

Le bilan prévisionnel au 31/12/2014 s'équilibre à hauteur de 3 577 756 € HT, intégrant une participation financière de la ville de 866 813 €. Un versement de 75 000 € a été réalisé en 2014 et 50 000 € sont programmés pour 2015 puis 45 000 € en 2016 et 2017 et enfin 42 347 € en 2018.

Il en résulte les points remarquables-points de vigilance pour 2016 suivants :

- Achèvement de la réflexion relative à l'avenir des Forges permettant de dégager des orientations programmatiques validées par la Collectivité.
- La trésorerie prévisionnelle de l'opération s'appuie sur une avance de trésorerie de l'opération de la ZAC de Savine de 257 K€, dont le remboursement est programmé en 2016, mais reste négative au 31 déc. 2015 à hauteur de - 305 987 €.
- Réflexion sur le bouclage voirie en parallèle de la commercialisation.
- Mise en parallèle du projet Eau & Paysage et de la commercialisation de l'Ilot 3.
- Transfert de la ZAC Altitude vers la CARENE à compter du 1er janvier 2017 (prise en compte de la loi NOTRe)

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur le CRAC de la ZAC ALTITUDE.

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le compte rendu d'activité au 31 12 2015 de la ZAC Altitude présenté par la SELA

APPROUVE les points remarquables - points de vigilance notés dans le compte rendu d'activité joint en annexe.

| Voix pour | 28 |
|-------------|----|
| Voix contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

Transmis à M. le Sous-Préfet le 1 0 0CT. 2016 Reçu par M. le Sous-Préfet le 1 0 0CT. 2016 Retour en Mairie le 1 0 0CT. 2016 Publié ou affiché le 1 0 0CT. 2016

Pour extrait conforme, Le Maire,

David PELON

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 OCTOBRE 2016

DEL_20161006_04

Nombre

de conseillers en exercice de présents

29

22

de votants

28

OBJET:

Compte-rendu d'activités à la collectivité - CRAC

ZAC de la Butte de Savine

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le L'an deux mille seize, le six octobre

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents: David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Jacques VERRIELE – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement : Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Lydia POIRIER à Roland STAL – Gwennaïg PROCKTER à Jean-Claude FREHEL – David THOMAS à David PELON – Hélène VEYLON à Fabienne RAGAUD – Cécile CHEDEAU à Jean GALI

Absents: Dominique MAHE-VINCE

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie-Hélène SIMON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La concession s'achève au 31/12/2018 (avenant n°2) pour cette ZAC à vocation d'habitat et artisanat et de tertiaire, sur une superficie d'environ 20 ha, avec des procédures d'opération achevées, des études d'aménagement réalisées, et le reste en cours (travaux d'aménagement, commercialisation).

I - Travaux d'aménagement

Les travaux de finitions des équipements publics desservant les ilots destinés à l'habitat ont été engagés en 2013 et seront achevés en 2016. La remise à la collectivité des voiries et des espaces verts réalisés est programmée en 2017.

Les travaux d'aménagements paysagers liés au respect des mesures compensatoires sur les Prés Neufs sont évalués à 150 K€ et sont prévus pour 2017.

L'aménagement de l'ilot 4, à ce jour dédié à l'accueil d'activités, connait à ce jour un potentiel acquéreur, la validation du projet est en cours.

II - Commercialisation - Programmes privés - Programmes Locatifs sociaux

La cession de l'ilot 4 est en cours, le prix de cession de cet ilot, permettant d'équilibrer le bilan financier de l'opération, est de plus de 935 K€ HT.

Le principe d'implantation de l'enseigne « Grand Frais » est en cours de validation, la signature de l'acte authentique est prévue au plus tard pour 2017.

L'arrivée des locataires des programmes de la SILENE et de Logi Ouest a été réalisée à la mi 2013.

Le programme de Maisons Familiales – 10 Maisons en bande PSLA – a connu des difficultés de commercialisation. Ne pouvant pas assurer la commercialisation de ce programme en l'absence de capacité de mutation des logements PSLA en locatif social (refus CARENE) compte tenu de l'importance du parc locatif développé sur la ZAC, il a été acté l'abandon du projet en 2013.

Cet ilot est transformé en terrains libres de constructeur fléché vers l'accession abordable.

IV - Commercialisation des terrains à bâtir

Terrains libres de constructeurs (ilot 1b) : 23 lots

21 lots vendus sur 23 au 31/12/2014, soit un taux de commercialisation de 91 %, prix de vente réduit entre 60 000 et 62 000 € TTC.

Terrains accession abordable (ilot 1a): 12 lots

Destinés de préférence aux primo-accédants, ces terrains sont proposés en « libre de constructeur » ont permis d'accueillir 1 famille en 2014. En 2015, 8 terrains ont été cédés portant un taux de commercialisation à 66%. Prix de vente situé entre 46 et 55 K€

Terrains accession abordable (ilot 3b): 10 lots

Le programme PSLA des Maisons Familiales n'a pas abouti. L'ouverture en terrains libres de constructeurs est proposée depuis fin 2015. Prix de vente moyen : 40 500 €TTC / 230 m2.

Le bilan financier s'équilibre à 4 024 609 € HT et ne connaît pas d'évolution vis-à-vis du dernier bilan financier prévisionnel au 31/12/2014.

Les recettes évoluent selon :

- L'ajustement du fonds de concours de la ZAC de Savine au titre des aménagements paysagers réalisés en limite de ZAC (100 K€) en 2016
- Le recours à une participation d'équilibre à l'opération par la Collectivité à hauteur de 188 392 € dont une partie est issue du solde de la ZAC de Savine et des participations financières arrêtées à 62 500 € en 2016 et 2017 puis 63 932 € en 2018

Les dépenses évoluent selon :

- L'ajustement du programme de travaux de finitions au regard des modifications apportées en cours de chantier.
- L'intégration des frais financiers générés par le recours à un emprunt en 2013 d'un montant de 1 M€ lié notamment aux difficultés commercialisation de l'ilot 4 et de l'ilot 3b.

La trésorerie prévisionnelle de l'opération est déficitaire de 579 211€ et connaitra un niveau déficitaire de - 857 000 € en 2016.

Il en résulte les points remarquables-points de vigilance pour 2016 suivants :

Commercialisation:

- Finalisation de la cession des terrains à bâtir de l'ilot 1a.
- Mutation de l'ilot 3b en terrains à bâtir.
- Cession de l'ilot 4

Travaux:

Engagement des travaux de finitions et préparation de la remise d'ouvrage.

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur le CRAC de la ZAC de la BUTTE DE SAVINE

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le compte rendu d'activité au 31 12 2015 de la ZAC de la Butte de Savine présenté par la SELA

APPROUVE les points remarquables - points de vigilance notés dans le compte rendu d'activité joint en annexe.

| Voix pour | 28 |
|-------------|----|
| Voix contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

Pour extrait conforme, Le Maire, David PELON

Transmis à M. le Sous-Préfet le Reçu par M. le Sous-Préfet le 1 0 0CT. 2016 Reçu par M. le Sous-Préfet le

Retour en Mairie le

1 0 OCT. 2016 1 0 OCT. 2016

Publié ou affiché le

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **6 OCTOBRE 2016**

DEL 20161006 05

Nombre

de conseillers en exercice

29

de présents de votants

22 28

OBJET:

Dotation d'équipement des territoires ruraux D.E.T.R. 2017

> Demande de subventions

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY Jean GALI - Cécile NICOLAS - Michel CONANEC - Yann ROUSSEL - Antoine AMOSSE -Florence JOUAN - Jean-Claude FREHEL - Fabienne RAGAUD - Yvon DAVID - Christiane GREGOIRE - Roland STAL - Jacques VERRIELE - Sabine MAHE - Claude AUFORT Gilles BRIAND - Michèle ROUE - Raymond LE DAHERON - Marie-Hélène SIMON

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement : Tiphaine DAVID à Yvon DAVID - Lydia POIRIER à Roland STAL - Gwennaïg PROCKTER à Jean-Claude FREHEL – David THOMAS à David PELON – Hélène VEYLON à Fabienne RAGAUD - Cécile CHEDEAU à Jean GALI

Absents: Dominique MAHE-VINCE

L'an deux mille seize, le six octobre

Monsieur David PELON, Maire

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie-Hélène SIMON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

> Monsieur le Préfet de Loire Atlantique fait savoir à la commune que la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux est attribuée selon un régime unique, sous la forme de subvention par opération, sur la base de dossiers constitués par les collectivités éligibles.

> Un état indique les catégories d'opérations prioritaires retenues et les taux de subvention correspondants.

> Les demandes doivent être déposées à la Préfecture de la Loire Atlantique avant le 25 novembre 2016. Les services de la commune vont adresser courant octobre à la Préfecture un dossier correspondant à :

Une opération de restructuration de la Base Canoé Kayak pour répondre à l'Ad'AP validé par la Préfecture le 24 septembre 2015. Les travaux porteront sur une démolition / reconstruction pour assurer la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité d'un bâtiment devenu vétuste. Le coût des travaux au stade APS sont évalués à 292 274.16 € HT (études et travaux)

Base Canoé Kayak - Catégorie 2 : correspondant aux opérations visant à améliorer l'accessibilité des P.M.R. et à la sécurité au sein des établissements publics recevant du public

Cette démarche ne présume pas des choix qui seront opérés par le Conseil Municipal lors du vote du Budget Primitif 2017, il s'agit simplement de prendre rang.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour solliciter une aide au titre de la DETR pour le montant maximum (35% des coûts HT) pouvant être accordé pour les travaux envisagés en 2017, le reste de la dépense se faisant par autofinancement communal.

Le Maire certifie que le compte Et que la convocation avait été faite le

Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter une aide au titre de la DETR pour le montant maximum (35% des coûts HT) pour les travaux de restructuration de la base de canoë kayak.

| Voix pour | 27 |
|-------------|----|
| Voix contre | 0 |
| Abstentions | 1 |

1 0 OCT. 2016

Transmis à M. le Sous-Préfet le

Reçu par M. le Sous-Préfet le 1 0 0CT, 2016 Retour en Mairie le 1 0 0CT, 2016

Publié ou affiché le 1 0 0CT, 2016

Pour extrait conforme, Le Maire,

David PELON

Département Loire-Atlantique Arrondissement Saint-Nazaire

Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre

de conseillers en exercice de présents de votants

29

22

28

OBJET:

Décision modificative de crédits nº 4

6 OCTOBRE 2016 Du

DEL 20161006 06

L'an deux mille seize, le six octobre

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents: David PELON - Sylvia HAREL - Henri PIQUET - Françoise HAFFRAY Jean GALI - Cécile NICOLAS - Michel CONANEC - Yann ROUSSEL - Antoine AMOSSE -Florence JOUAN - Jean-Claude FREHEL - Fabienne RAGAUD - Yvon DAVID - Christiane GREGOIRE - Roland STAL - Jacques VERRIELE - Sabine MAHE - Claude AUFORT -Gilles BRIAND - Michèle ROUE - Raymond LE DAHERON - Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement : Tiphaine DAVID à Yvon DAVID - Lydia POIRIER à Roland STAL - Gwennaïg PROCKTER à Jean-Claude FREHEL - David THOMAS à David PELON - Hélène VEYLON à Fabienne RAGAUD - Cécile CHEDEAU à Jean GALI

Absents: Dominique MAHE-VINCE

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie-Hélène SIMON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

Il est proposé au Conseil municipal de procéder aux virements de crédits figurant au tableau ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE.

| Voix pour | 26 |
|-----------|-------|
| Voix cont | re 0 |
| Abstentio | ons 2 |

Transmis à M. le Sous-Préfet le 19 001, 2016/ Reçu par M. le Sous-Préfet le 19 001, 2016 Retour en Mairie le 19 001, 2016

 \Rightarrow Retour en Mairie le \Rightarrow

Publié ou affiché le 1 0 0CT. 2016

Pour extrait conforme. Le Maire,

David PELON

DECISION MODIFICATIVE N° 4

EXERCICE 2016

BUDGET COMMUNE

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre 20: Immobilisations incorporelles

| Article | Fonction | Opération | Montant | Libellé | |
|---------|----------|-----------|-----------|----------------------------------|--|
| 2051 | 020 | 28 | 10 000,00 | Concessions et droits similaires | |

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées

| Article | Fonction | Opération | Montant | Libellé |
|---------|----------|-----------|-----------|--|
| 204182 | 820 | 10 | 20 000,00 | Autres organismes publics – Bâtiments et installations |

Chapitre 23: Immobilisations en cours

| Article | Fonction | Opération | Montant | Libellé | |
|---------|----------|-----------|------------|------------------------|--|
| 2313 | 411 | 52 | -30 000,00 | Constructions en cours | |

TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT

00,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre 011 : Charges à caractère général

| Article | Fonction | service | Montant | Libellé | |
|---------|----------|----------|-----------|--------------------------------|--|
| 6226 | 01 | age01sc | 15 000.00 | honoraires | |
| 6227 | 90 | age90tlp | 2 000.20 | Frais d'acte et de contentieux | |

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

| Article | Fonction | service | Montant | Libellé | |
|---------|----------|---------|-----------|-------------------------|--|
| | | | | | |
| 64111 | 01 | pay01sc | 70 000,00 | Rémunération principale | |

Chapitre 67: Charges exceptionnelles

| Article | Fonction | service | Montant | Libellé |
|---------|----------|----------|-----------|---|
| | | | | N . |
| 673 | 90 | age90tlp | 23 000,00 | Titres annulés sur exercices antérieurs |

Chapitre 022 : Dépenses imprévues

| Article | Fonction | service | Montant | Libellé | |
|---------|----------|---------|-------------|--------------------|--|
| 4 | | | | | |
| 022 | 01 | ageO1sc | -110 000,00 | Dépenses imprévues | |

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **6 OCTOBRE 2016**

DEL 20161006 07

Nombre de conseillers en 29 exercice 22 de présents de votants 28

OBJET:

Fonds de solidarité logement (F.S.L.)

Montant pour 2016

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été

faite le

L'an deux mille seize, le six octobre Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON — Sylvia HAREL — Henri PlQUET — Françoise HAFFRAY Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE – Florence JOUAN - Jean-Claude FREHEL - Fabienne RAGAUD - Yvon DAVID - Christiane GREGOIRE - Roland STAL - Jacques VERRIELE - Sabine MAHE - Claude AUFORT -Gilles BRIAND - Michèle ROUE - Raymond LE DAHERON - Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement : Tiphaine DAVID à Yvon DAVID - Lydia POIRIER à Roland STAL - Gwennaïg PROCKTER à Jean-Claude FREHEL - David THOMAS à David PELON - Hélène VEYLON à Fabienne RAGAUD - Cécile CHEDEAU à Jean GALI

Absents: Dominique MAHE-VINCE

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie-Hélène SIMON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil général de Loire-Atlantique -direction solidarité insertion-service solidarité et accès aux droits -par courrier du 11 février 2016, sollicite la ville de Trignac pour renouveler sa participation à hauteur de celle de 2015, soit 6 797.65 €, cela au regard du bilan des aides du FSL (en accès, maintien, énergie et eau) ayant bénéficié en 2015 aux ressortissants de Trignac

Bilan 2015

| 2015-a | ccès | 2015-m | naintien | 2015-€ | energie | 2015- | eau |
|-------------|--------------------|-------------|--------------------|------------|--------------------|------------|--------------------|
| Subvention | Nombre dossiers | Subvention | Nombre dossiers | Subvention | Nombre dossiers | Subvention | Nombre dossiers |
| 27 400.06 € | 52 | 10 527.68 € | 11 | 2 004.94 € | 10 | 525 € | 7 |

Total général : 30 953.17 € pour 69 dossiers

Cette dépense est inscrite au BP 2016 à l'article 6558 'autres contributions obligatoires'.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de renouveler sa participation au Fonds solidarité logement à hauteur de 6 797.55 €.

| 28 |
|----|
| 0 |
| 0 |
| |

Pour extrait conforme, Le Maire, David PELON

Transmis à M. le Sous-Préfet le

1 0 OCT. 2016 1 0 OCT. 2016 Reçu par M. le Sous-Préfet le

Retour en Mairie le 1 0 OCT. 2016 Publié ou affiché le

1 0 OCT. 2016

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6 OCTOBRE 2016 Du

DEL 20161006 08

Nombre

de conseillers en exercice

de présents

de votants

29

22 28

OBJET:

Révision des loyers des logements communaux

Étaient présents: David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY Jean GALI - Cécile NICOLAS - Michel CONANEC - Yann ROUSSEL - Antoine AMOSSE -Florence JOUAN - Jean-Claude FREHEL - Fabienne RAGAUD - Yvon DAVID - Christiane GREGOIRE - Roland STAL - Jacques VERRIELE - Sabine MAHE - Claude AUFORT -Gilles BRIAND - Michèle ROUE - Raymond LE DAHERON - Marie-Hélène SIMON

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement : Tiphaine DAVID à Yvon DAVID - Lydia POIRIER à Roland STAL - Gwennaïg PROCKTER à Jean-Claude FREHEL - David THOMAS à David PELON - Hélène VEYLON à Fabienne RAGAUD - Cécile CHEDEAU à Jean GALI

Absents: Dominique MAHE-VINCE

L'an deux mille seize, le six octobre

Monsieur David PELON, Maire

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie-Hélène SIMON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

> Il est présenté au Conseil Municipal la révision des loyers des logements communaux sur la commune de Trignac pour l'année 2017. Il est demandé au Conseil Municipal, son avis sur les nouveaux loyers qui prendront effet au 01 janvier 2017.

| | Loyer Actuel | charges actuellesl | loyer total actuel | proposition loyer | proposition charges OM | Participation chauffage | proposition loyer total | |
|-----------------------------------|-----------------|--------------------|-----------------------|----------------------|------------------------------|-------------------------|----------------------------|------------------------------|
| 3 rue Jean Jaurès | 242,83 | 10,91 | 253,47 | 242,83 | 11 | 0 | 253,83 | |
| 5 rue Jean Jaurès | 355,09 | 10,91 | 365,64 | 355,09 | 11 | 0 | 366,09 | |
| 13 rue jean Jaurès | 242,83 | 10,91 | 253,74 | 242,83 | 11 | 0 | 253,83 | |
| 30 rue Marie Curie | 242,83 | 10,91 | 253,74 | 242,83 | 11 | 0 | 253,83 | |
| 38 rue Marie Curie | 362,73 | 10,5 | 373,23 | 362,73 | 11 | 0 | 373,73 | |
| 6 chemin des bécarres | 419,73 | 18,08 | 437,81 | 419,73 | 18 | 0 | 437,73 | |
| 84 route des Ormeaux (T2)* | 156,18 | 5,6 | 197,98 | 156,18 | 6 | 40,1 | 202,28 | |
| 84 route des Ormeaux (T4)* | 443,57 | 10,06 | 519,32 | 443,57 | 10 | 72,92 | 526,49 | |
| 2 Bis Bd Henri Gautier (103m²) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 475,00 | 11 | 0,00 | 486,00 | Estimatif 2014 : 540 € |
| 15 rue Baptiste Marcet | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 571,00 | 18 | 0,00 | 589,00 | Estimatif 2012 : 650 € |

*T2 : dont 40,10 € de chauffage *T4 : dont 72,92 € de chauffage

Indice INSEE: 2 trimestre 2016: stable 0,00 % Augmentation 5 % en 2016 pour chauffage, pourcentage reconduit pour 2017.

Tarif location Garage

| | Loyer 2016 | Proposition loyer 2017 |
|------------------------|---------------|---------------------------|
| Henri Gauthier | 50,00 | 50,00 |
| 36 bis Léo Lagrange | 50,00 | 50,00 |
| rue jules Verne | 50,00 | 50,00 |

Après en avoir délibéré,

ADOPTE les nouveaux tarifs des loyers des logements communaux applicables au 1er janvier 2017.

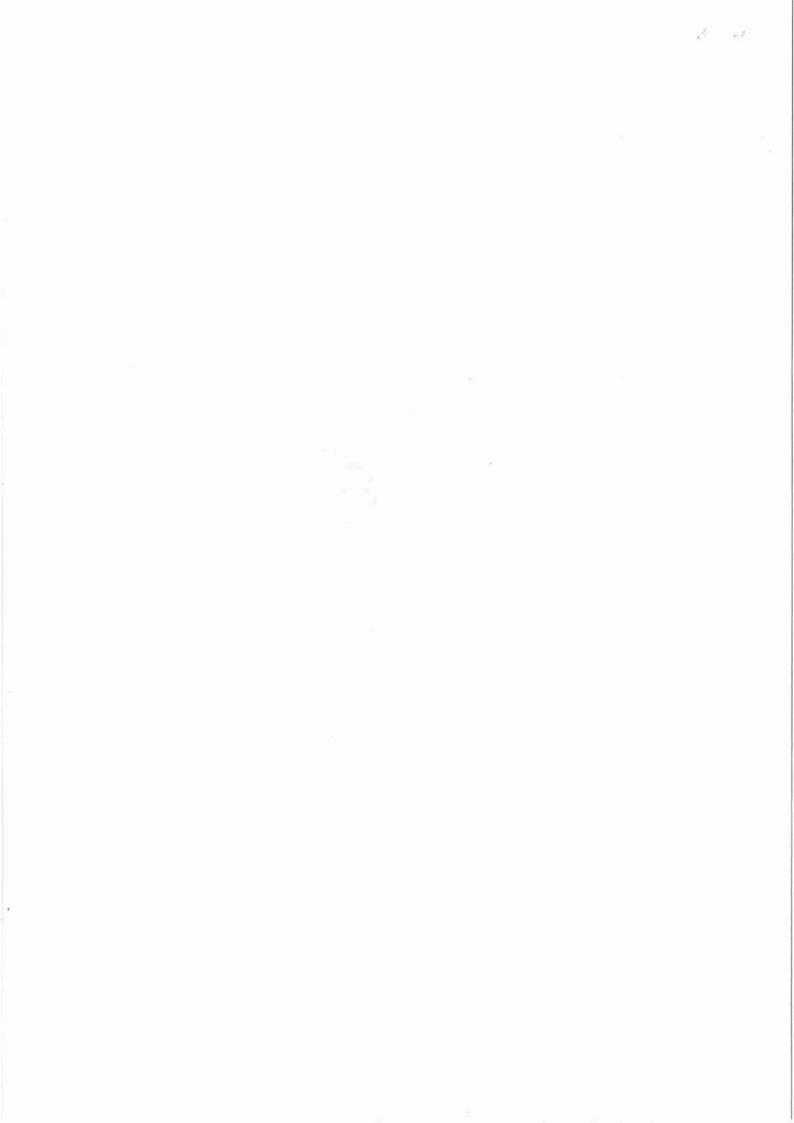
| Voix pour | 28 |
|-------------|----|
| Voix contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

Pour extrait conforme, Le Maire, David PELON

Transmis à M. le Sous-Préfet le

1 0 OCT. 2016

Reçu par M. le Sous-Préfet le 10,00T, 2016 Retour en Mairie le 10,00T, 2016 Publié ou affiché le 10,00T, 2016 \Rightarrow



Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6 OCTOBRE 2016 Du

DEL 20161006 09

Nombre de conseillers en 29 exercice de présents 22 de votants 28

OBJET:

Règlement intérieur

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY Jean GALI - Cécile NICOLAS - Michel CONANEC - Yann ROUSSEL - Antoine AMOSSE -Florence JOUAN - Jean-Claude FREHEL - Fabienne RAGAUD - Yvon DAVID - Christiane GREGOIRE - Roland STAL - Jacques VERRIELE - Sabine MAHE - Claude AUFORT -Gilles BRIAND - Michèle ROUE - Raymond LE DAHERON - Marie-Hélène SIMON

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement : Tiphaine DAVID à Yvon DAVID - Lydia POIRIER à Roland STAL - Gwennaïg PROCKTER à Jean-Claude FREHEL - David THOMAS à David PELON - Hélène VEYLON à Fabienne RAGAUD - Cécile CHEDEAU à Jean GALI

Absents: Dominique MAHE-VINCE

L'an deux mille seize, le six octobre

Monsieur David PELON, Maire

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie-Hélène SIMON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

> Le règlement intérieur de la Ville de Trignac vient en complément des principaux textes statutaires applicables à l'ensemble des fonctionnaires et des agents publics territoriaux. Ils sont issus de :

- La loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,
- La loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des fonctionnaires,
- La loi nº 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la Fonction Publique ainsi qu'au temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale,
- Les décrets pris pour l'application des lois ci-dessus énoncées.

Ce règlement intérieur a pour objet de fixer les règles générales et permanentes d'organisation du travail, de fonctionnement interne et de discipline au sein d'une entité.

Le présent règlement est destiné à organiser la vie dans les services de la Ville de Trignac dans l'intérêt de tous et d'assurer un bon fonctionnement de la collectivité.

Vu le compte rendu du CHSCT du 10 juin 2016 et le compte rendu du comité technique du 23 septembre 2016.

Considérant l'adoption du règlement intérieur de la Ville lors de ces deux instances,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption du règlement intérieur de la Ville présenté en annexe.

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le règlement intérieur de la ville.

| Voix pour | 28 |
|-------------|----|
| Voix contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

Pour extrait conforme, Le Maire, David PELON

1 1 OCT. 2016 Transmis à M. le Sous-Préfet le Reçu par M. le Sous-Préfet le 11 0CT. 2016 Retour en Mairie le 11 0CT. 2016 Publié ou affiché le 11 0CT. 2016